Centre de santé et de services sociaux
du Haut-Saint-François

ORDONNANCE COLLECTIVE	Initier et administrer du CLOTRIMAZONE (canesten crème) sur les lésions caractéristiques d'une infection à champignons ou à levures	DSI-OC-11
Référence à un protocole ☐ oui ☑ non	**Date de mise en vigueur :** 2009	**Date de révision :** 2012

Professionnelles habilitées à exécuter l'ordonnance et secteur(s) d'activité(s) visé(s) :

Infirmières habilitées possédant la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.

Secteur(s) d'activités(s) visé(s) : ☐ CLSC:

☑ Hébergement

Groupe de personnes visées ou la situation clinique visée :

- Toute clientèle qui présente des lésions caractéristiques d'une infection à champignons ou à levures

Activités réservées s'adressant aux infirmières :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance
- Administrer et ajuster des médicaments lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

Intention thérapeutique :

- Soulager la douleur, l'irritation et les rougeurs causées par une infection à levures ou à champignons
- Enrayer l'infection due à un champignon ou aux levures ;
- Prévenir la propagation

Indications et condition d'initiation :

- Rougeurs aux aines et/ou sous les seins
- Aggravation ou traitement inefficace après 3 jours consécutifs d'application de crème Baza sur la région affectée

Contre-indications :

- Hypersensibilité, intolérance ou allergie au clotrimazole

Limites/ référence au médecin :

- Référer au médecin si aggravation ou traitement inefficace après une semaine ;

Directives :

- **Administrer clotrimazole (canesten crème) en application locale BID pour 2 semaines. Cesser l'application de crème avant si disparition des rougeurs.**

Références aux méthodes de soins :

- AQESSS, Méthodes de soins infirmiers, méthodes 5.1.4 et 5.4

Source :

- CSSS du Haut-Saint-François, actes médicaux déléguées, 2001

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigé par : Lucie Desrosiers, adjointe à la Direction des soins infirmiers **Avec la collaboration de :**	

PERSONNES ET INSTANCES CONSULTÉES

☑ **CECII** ☑ **CMDP** ☑ **DSP** ☐ **CIIA** ☐ **CM**	

PROCESSUS D'APPROBATION

Approuvé par : Denis Payeur Directeur des soins infirmiers H Payeur Adopté par le CMDP	2009/03/12 Date 2009/03/12 Date